#### REPUBLIQUE FRANCAISE

Accusé de réception en préfecture 972-259720019-20230428-22-11-DE Date de réception préfecture : 28/04/2023

#### Libert - Epilist - Eretornio REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MARTINIQUE

# EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS DU COMITE

# SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de : Vendredi 03 Mars 2023

N°23-11

OBJET: Programme de « Surveillance des chiroptères (chauves-souris) de Martinique et de Guadeloupe (CHIMAGUA) » - Adoption du plan de financement pluriannuel 2023-2025-

Président de séance : Monsieur Robert DULYMBOIS Secrétaire de séance : Monsieur Emile GABRIEL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 03 Mars, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

## **I-Administration Générale**

1. Adoption du Procès-Verbal in extenso de la séance du Comité du 25 Novembre 2022

#### A - Finances

- 2. Adoption du Règlement Budgétaire et Financier
- 3. Débat sur les Orientations Budgétaires 2023 : Budget Principal Budget Annexe CFME
- 4. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023

### **B - Ressources humaines**

5. Création de postes - 6. Avancement des Agents du PNRM

## C - Adoption de Plans de financement

- → Direction de la Biodiversité
- 7. Travaux sur la Pointe Caracoli Atlas de la biodiversité communale Etude sur les Chauves-Souris « Chimagua »
  - → Direction des Grands Projets
- 8. Mise en œuvre de la procédure UNESCO : Aménagement d'un parcours paysager Nature/Culture au Domaine d'Emeraude au Morne Rouge
- Convention tripartite Amis du Parc/PNRM/CTM dans le cadre de la biennale internationale d'art contemporain 2023
- 10. Convention PNRM/Direction des Affaires Culturelles -
- 11. Réhabilitation de la Purgerie de DUBUC -
- 12. Mise en œuvre de la procédure OGS des Salines

## →Direction du Développement Local

- 13. Café d'excellence Arabica Typica Mise en œuvre d'une filière Cochon Créole –Agroforesterie –. Apiculture Désenclavement Fond Bourlet
- 14. ACI relance de la filière bois ACI valorisation du Fort Tartenson ACI mise en place d'un corridor écologique

#### **II-Animation**

- 15. Révision des tarifs 16. Convention cadre PNRM/Carbet des Sciences
- 17. Questions diverses

#### Membres présents

**Pour la CTM** → : Mesdames N. ACCUS-ADAINE – L. BEAULIEU – F. CARIUS – N. LIMIER.

#### **Pour les Communes**

→ Membres Titulaires: Mme L. BESUBE(Ajoupa Bouillon) — Mr C. LARCHER (Anses d'Arlet) - Mr G. MONSTIN (Carbet) — Mr A. BIRON (Case Pilote) — Mr D. DE LEPINE (Ducos) - Mr J-L GUIZONNE (Grand'Rivière) — Mr J. THABAR (Gros-Morne) — Mr S. THALMENSY(Lorrain) — Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) — Mr M. MICHALON(Marigot) - Mr E. GABRIEL(Marin) — Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) — Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) — Mr G. GLONDU(Rivière Pilote) — Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière-Salée) - Mr R. DULYMBOIS(Robert) — Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) — Mr C. SAINT-CYR(Sainte Anne) — Mme J. BAZABAS( Sainte Marie) - Mr C. PALIN (Trinité) — Mme B. BARDOUX (Trois-Ilets) — Mr L. OCCOLIER(Vauclin).

Accusé de réception en préfecture 972-259720019-20230428-22-11-DE Date de réception préfecture : 28/04/2023

# Membres titulaires absents ayant donné procuration

PREFECTURE DE MARTINIQUE →CTM: Mme C. EMMANUEL à Mme N. LIMIER - Mr Jean-Claude ECANVIL à Mr G. MONSTIN Mr Félix ISMAIN à Mr R. DULYMBOIS

→Communes: Mr J. MONFORT(Diamant) à Mr J-C. VARACAVOUDIN(Macouba) - Mr E. JEAN-BAPTISTE (Fonds Saint Denis) à Mr J-L. GUIZONNE(Grand Rivière) - Mme M-A APOCALE (Saint Esprit) à Mr E. GABRIEL (Marin) -

# Membres titulaires absents

→CTM: Mesdames K, BERNABE - S, NORCA - Messieurs N, AZEROT - M, NADEAU - E, DUFEAL - O, MARIE-REINE -J. ROSE.

→Communes: Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) - Mr B. BABIN (Bellefontaine) - Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) - Mr J. DOMERGUE(François) - Mr D. DOULIN (Lamentin) - Mr M. GOLBASAMY (Saint Pierre) - Mr J. ELISABETH (Sainte Luce) - Mr E. JULTAT (Schoelcher) -

→Communautés d'agglomération : Mr L. CLEMENTE(CACEM) — Mr B. BIROTA (CAP NORD) — Mr J-F. BEAUNOL(CAESM)

Absents excusés: Mme M-A RAVIN et Mr D. DINAL(CTM) -

Assistaient à la Réunic
-------------------------

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.



# Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,





Vu le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 portant classement du Parc Naturel Régional de la Martinique et adoptant la charte révisée du Parc Naturel Régional de la Martinique,

Vu l'arrêté préfectoral approuvant les nouveaux statuts,

Considérant qu'à la suite au lancement par l'Office français de la biodiversité (OFB) d'un appel à manifestation d'intérêt relatif à la surveillance de la biodiversité terrestre en Outre-mer, le Parc naturel régional de la Martinique a été lauréat pour un programme de « Surveillance des chiroptères de Martinique et Guadeloupe (CHIMAGUA) ». Il convient de noter que les chauves-souris sont les seuls mammifères terrestres indigènes sur les Antilles françaises. On en dénombre 11 espèces en Martinique et 14 en Guadeloupe. Certaines espèces sont endémiques, comme Myotis martiniquensis pour la Martinique,

Considérant que ce projet a pour objectif de renforcer et structurer la surveillance des populations de chauves-souris de Martinique et de Guadeloupe, de manière pérenne, dans le but de consolider la prise en compte de ces espèces dans les plans de gestion et les politiques publiques. Ainsi, ce projet inter-île propose cinq actions principales qui permettront d'acquérir des connaissances sur la biologie, l'écologie, les effectifs, et les tendances des populations :

- 1) Etat des lieux des connaissances
- 2) Surveillance des gîtes
- 3) Surveillance acoustique
- 4) Surveillance via la capture
- 5) Alimentation et harmonisation des bases de données

Ce programme entre dans la continuité des actions de suivi et de sensibilisation menées par le PNRM depuis 2016 sur ces espèces,

Considérant que les actions du programme CHIMAGUA, menées en consortium avec la DEAL Martinique, le Parc national de Guadeloupe (PNG) et le Cabinet d'expertise Ardops Environnement, seront réalisées entre 2023 et 2025. Le coût total du projet s'élève à 248 661 € TTC,

Considérant que le partenariat avec l'OFB, principal financeur du projet (70%), a été formalisé par la signature d'un contrat de recherche et développement en décembre 2022 ainsi que le plan de financement pluriannuel (2023-2025).

Il est soumis à l'approbation du Comité syndical la validation du plan de financement de ce programme de surveillance.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, A l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

le Comité syndical

# Article 1

Adopte le plan de financement pluriannuel (2023-2025) du programme de « Surveillance des chiroptères (ou chauves-souris) de Martinique et de Guadeloupe (CHIMAGUA) » indiqué dans le tableau ci-après :

Dépenses (pour 3 ans)		Accusé de réception en préfecture 972-259720019-20230428-22-11-DE Date de réception préfecture : 28/04/2023		
Nature des dépenses	Montant	Liberta - Epolist - Frenchist REPUBLIQUE FRANÇAISE	PREFECTU	IRE DE MARTINIQUE
Coûts de personnel	144 712,50			
Prestations externes	89 000			
Equipements	8297,50			
Frais de fonctionnement	6651,00			
Total	248 661,00			
Recettes du progr	amme			
Nature des produits	Montant (€ TTC)			
Office Français de la Biodiversité	176 353,66			
DEAL Martinique	15 000			
DEAL Guadeloupe	15 000			
Apports propres des partenaires	22712,50		22712,50	
(personnel)				
CTM programme d'actions	19 594,84			
Total	248 661,00			

# Article 2

Donne mandat au Président du Syndicat Mixte du PNRM pour signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

# Article 3

Dit que les crédits nécessaires aux dépenses sont inscrits au Budget 2023 et les suivants.

# Article 4

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte et transmise au représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme Fait à Fort-de-France, le vendredi 03 mars 2023



